L'ENTREPRISE

D'ARTILLERIE DÉVOILÉE,

Dédiée à tous les ennemis de la fraude et de la dilapidation.

VOUS connoissez, sans doute, citoyens, les messieurs Lanchère, père et fils, Cerfber et compagnie, entrepreneurs actuels des équipages d'artillerie, qui, depuis dix-huit mois, ont acquis, avec les fonds du gouvernement, la propriété des chevaux de leur entreprise, montant environ à 25,000, qui, calculés l'un dans l'autre à 300 liv., font une somme de 7,500,000 l.

Le croirez-vous, citoyens, que ces entrepreneurs puissent être regardés comme légitimes propriétaires de leurs chevaux, quand les Lanchère, sur-tout, ont à rendre un compte de trois entreprises différentes qu'ils ont eues, compte qu'ils n'ont jamais pu

rendre, et où les intérêts de la république sont sûrement lésés de toute part.

Je parlerai plus particulièrement de la reprise du service, que les Lanchère et Cerfber ont fait de la commission des Transports. Ils ont reçu de cette commission, au moins 60 mille chevaux, et des approvisionnemens immenses en tout genre; tout est passé l'on ne sait où. Il existe une liquidation depuis dix-huit mois, dont le seul service est d'être onéreux au gouvernement, et à laquelle je défie de démêler les comptes de ces entrepreneurs, et de retrouver au moins 15 mille chevaux égarés, tant à l'armée des Pyrennées que celle d'Italie; mais il est facile de découvrir que les chevaux n'ont existé que pour la solde, et non autrement.

Je passe maintenant à leur entreprise actuelle, celle qui doit fixer plus particulièrement encore les regards des membres du gouvernement.

Ces entrepreneurs, et sur-tout les Lanchère, prétendent que les chevaux de leur entreprise leur appartiennent, et que nul ne peut leur en disputer la propriété; Lanchère fils dit, sur tout, que les sacrifices que son père a fait pour le gouvernement, doivent leur en assurer encore mieux la possession.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Tout le monde sait que Lanchère père, malgré sa crapule ignorance ; avoit gagné de la fortune avant la révolution ; (qu'importe comment) ; mais Lanchère fils, il y a deux ans, j'en appelle à lui-même, n'avoit pas un sou vaillant, et pas même de crédit pour faire des dettes : vivant comme un homme sans mœurs et toujours prêt à suivre les traces de son père, c'est-à-dire, à faire sa fortune aux dépens des gens honnêtes, qui ont, de tout tems sacrifié leur intelligence et leurs talens à les servir, et ce n'est cependant que depuis la reprise du service de la commission, depuis sa nouvelle entreprise, que l'on connoît à ce grandhomme du jour pour au moins 1,800,000 liv. de biens fonds ; de plus, sa part de 6,000 chevaux qu'il regarde comme à lui. (1)

C'est donc sur cette propriété illicite, qu'une compagnie de gens honnêtes a présenté un mémoire au ministre Pétiet, ten-

---

(1) Il est bon que tout le monde sache que Lanchère fils, pour imiter le comte d'Artois, fait le voyage de sa petite maison de Montreuil, près Versailles, en 40 minutes, et qu'il se fait gloire de parler du nombre de chevaux qu'il a tué dans ses sortes d'expéditions.

Pauvre république ! c'est pourtant toi qui les paie, avec un procès-verbal tout est fini.

dant à prouver que Lanchère ne pouvoit être regardé comme légitime propriétaire des chevaux de son entreprise.

1°. Parce qu'il est hors d'état de rendre aucun compte des entreprises particulières qu'il a eu en 91, 92 et pendant l'an 3 et l'an 4.

2°. En ce que, par son marché du 4 pluviôse an 4, il lui étoit alloué une somme de 42 sous par jour et par cheval, et qu'une compagnie s'étant présenté pour prendre son entreprise à 26 sous, il a consenti à faire le service à ce prix; il est donc clair qu'il a fait pendant dix-huit mois un gain illicite de seize sous par jour et par cheval, ce qui fait, pour 12,000 chevaux affectés à son service, une somme de 9,600 liv. par jour, somme avec laquelle il lui a été bien facile d'acheter les chevaux du gouvernement. (1) D'un autre côté, on a la preuve en main des réquisitions forcées que lui ou ses agens ont exercés dans les pays ennemis, et notamment dans le nord, pour tous les effets propres à son service, et dont il n'a jamais tenu compte au gouvernement.

---

(1) Il existe une lettre originale du commissaire Blanchon, qui dénonce formellement les réquisitions forcées.

Il y a de grandes preuves aussi des modiques appointemens qu'il a accordé à ses employés, qui, presque tous, réduits à la misère, n'osoient encore se plaindre, Lanchère leur mettant chaque jour le marché à la main.

C'est donc avec les fonds du gouvernement, les réquisitions forcées, et le salaire de ses employés, que Lanchère veut établir la propriété des chevaux de son entreprise; propriété contestée par le mémoire présenté au ministre Pétiet, et qui est resté sans effet, d'après ce qui vient de se passer depuis le ministère de Scherer.

D'après la décision du conseil des cinq cents, qui dit que tous les services seront mis en adjudication; il a été pris des mesures pour que celui de l'artillerie y soit mis le premier.

Vous pensez, sans doute, que le ministre a dû établir des clauses d'adjudication, telles que tous les gens honnêtes puissent concourir, tant au bien, qu'à l'économie du service : point du tout; il porte essentiellement dans les clauses, qu'il sera fourni pour chaque armée, un cautionnement de 600 mille livres, non en immeubles, mais bien en espèces métalliques ou billets au porteur, acceptés par de bonnes maisons de banque; de plus, un autre cautionnement de 600

mille livres, même valeur, pour assurer le remboursement des chevaux aux entrepreneurs actuels ; les autres clauses sont toutes à l'avantage de Lanchère, et il est même dit que les chevaux étant leur propriété, ils sont dispensés de fournir de cautionnement. Il résulte de là que personne ne pourra se présenter à l'adjudication ; car quel est le particulier qui ira déposer 1200 mille livres écus, qu'il pourroit employer pour soutenir le service, au lieu de les employer à payer des chevaux, peut-être 300 liv., et qu'à la paix il ne vendroit pas trois louis. J'ai été long-tems surpris de la rédaction de ces clauses, et je n'ai jamais pu croire que la bonne foi du ministre ait été surprise à ce point. Mais un homme honnête auquel je communiquois mes réflexions, est venu me tirer d'embarras, et m'a appris que Lanchère, ou plutôt son conseil, (car il ne sait pas écrire) étoit directement l'auteur de ces mêmes clauses, et qu'il y avoit une somme de 50,000 livres de déposée pour les faire adopter ; que de plus, Lanchère et Cerfber étant brouillés depuis long-tems, s'étoient racommodés pour partager le gain et la dépense de cette intrigue.

Que penser de cette conduite infâme ? qui a reçu les 50 mille livres ? qui a rédigé les clauses d'adjudication ? comment le mi-

nistre a-t-il pu les signer sans les lire ? Peut être y a-t-il été contraint par des ordres supérieurs ; voilà ce que l'on ignore, mais qu'il est facile de découvrir.

Si le fait est vrai, comme je crains d'en douter, les Lanchère et leurs partisans étant capables de tout hors le bien : ouvrez les yeux, représentans, dignes de la confiance publique, remédiez à cet abus, il en est tems encore, l'adjudication n'étant fixée que pour le 11 du courant.

Par des employés digne de foi.

S. P.